

“Et demain ?” Vivre sous la menace d’une expulsion locative

Six témoignages illustrés d’habitants des Hauts-de-France

A la demande de la Fondation Abbé Pierre, Matiline Paulet et Coline Köves, sociologues au sein de la coopérative Sociotopie, ont rencontré dans le courant de l'été 2023 treize habitants des Hauts-de-France menacés d'expulsion de leur logement. Il s'agissait de comprendre leurs histoires, l'origine des premiers impayés de loyer, la manière dont ils ont vécu la procédure d'expulsion ainsi que les stratégies qu'ils ont mobilisées pour essayer de s'en sortir.

Parmi eux, six ont donné leur accord pour que leur récit soit retranscrit et illustré, afin que les personnes confrontées à ces situations soient mieux comprises et mieux accompagnées. Les noms et les lieux ont été modifiés, et les illustrations ont été imaginées à partir de témoignages audio.

Partant de ces récits, les illustratrices Véronique Chappert et Clémentine Sinquin ont imaginé des portraits, des fragments de « chez soi » qui dessinent les contours du parcours des personnes interviewées : *« Derrière les chiffres, derrière les injustices, il y a autant de situations humaines ébranlées, de personnes qui ne dorment plus la nuit... Nous avons été marquées par la solitude à laquelle les personnes interrogées font face, et tenté de l'illustrer simplement. Menacer d'expulser quelqu'un, c'est fragiliser les fondements mêmes de son bien-être, de sa sécurité psychologique. Nous avons en ce sens souhaité évoquer le quotidien des personnes en dessinant des objets, des meubles, qui montrent l'attachement universel au logement personnel. »*

Direction de la publication et rédaction :
Fondation Abbé Pierre Agence Hauts-de-France / Sociotopie

Illustrations originales :
Clémentine Sinquin, sous la direction de Véronique Chappert
© C. Sinquin/Fondation Abbé Pierre

Conseil éditorial et artistique - réalisation graphique :
Isabella Marques, Atelier444

Impression :
L'Artésienne

Publié en décembre 2023

Valérie Armand



Valérie Armand, 49 ans, ancienne auxiliaire de vie, vit seule dans un logement social dans le bassin minier. Après une première expulsion d'un logement social où elle habitait avec son fils majeur, elle a vécu trois ans dans un centre d'hébergement. De nouveau menacée d'expulsion, elle a réussi à solder ses dettes de loyer grâce à l'aide financière d'un organisme de protection sociale et à une stabilisation de ses ressources.

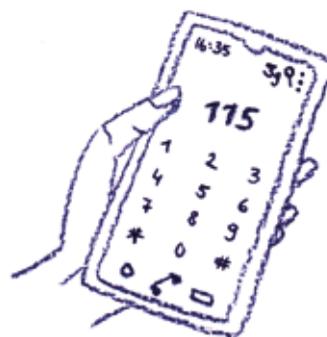
L'expérience d'une première expulsion ● 2018

Je suis restée vingt-trois ans dans cette maison. Et puis, je n'ai pas été assez forte. J'ai fait une dépression suite au décès de mon premier petit-fils. Ça, le travail, et tout le reste, j'ai sombré. Je suis allée au centre médico-psychologique, et j'ai appelé à l'aide. Par la suite, je suis allée dans un hôpital psychiatrique. Pendant ce temps, je n'ai plus eu de salaire.

Mon entreprise ne faisait pas le nécessaire auprès de la Sécu pour que je sois payée. J'ai connu une véritable descente aux enfers, celle où il reste un fil avant de...

À la sortie, mon bailleur m'a demandé de faire un dossier de surendettement, je l'ai fait. J'avais des fiches de paye à zéro euro, il m'a dit : « *Ce n'est pas la peine, de toute façon vous n'y arriverez pas, donc autant partir.* »

Alors j'ai déménagé, j'ai appelé le 115 pour aller dans un foyer. Mon fils d'un côté, moi de l'autre, une famille explosée. Peu à peu, j'ai réglé ma dette.



2021

● L'emménagement dans un nouveau logement après trois ans d'hébergement

Comme j'étais en foyer, ils m'ont proposé de déménager dans un logement.

Je voulais aussi partir. Un foyer, c'est bien, mais demander la permission pour sortir, pour aller voir ses parents...

Comme je travaillais et que tout allait bien, j'étais vraiment pressée d'avoir ma liberté. Lorsque j'ai visité ce logement, j'ai eu le coup de cœur.

Mais, je ne sais pas comment l'expliquer, je me suis retrouvée toute seule du jour au lendemain. Alors qu'en foyer, on est suivi pour tout. Si on a un problème, si on a un coup de mou, on a quelqu'un à qui parler.

J'ai eu du mal. Au début, j'avais une accompagnatrice qui travaillait pour une association.

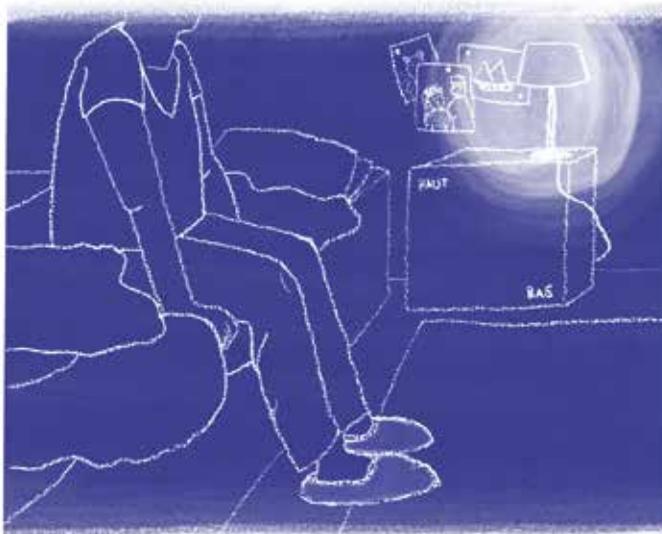
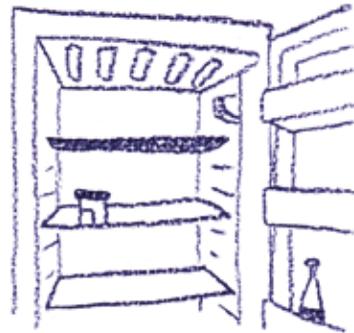
Mais le suivi ne dure qu'un temps. Une fois qu'on est sorti du système, on est sorti du système.

2022

● Une nouvelle menace d'expulsion

J'étais auxiliaire de vie. J'ai perdu mon travail parce que j'ai fait une autre dépression. Perte de travail, donc perte de revenus... Pendant quatre mois, je n'ai pas eu d'allocation de Pôle emploi. Quatre mois sans un centime, c'est quatre mois sans payer ses factures. Je me suis enfoncée, c'était soit mes factures, soit manger. Parfois je payais mes factures et parfois je mangeais. On cherche par tous les moyens des trésoreries pour pouvoir s'en sortir, pour pouvoir garder son logement.

*Et on ne dort plus.
On pleure beaucoup.
On se demande de quoi
demain sera fait.*



2023

● Un dialogue difficile avec le bailleur social

Pour le bailleur, il fallait que je paye tout tout de suite, sachant que je n'avais pas de travail, que je n'avais rien du tout. Ils ne me laissent pas le temps de me retourner. Ils ne voient pas que les gens peuvent avoir des difficultés. Il faudrait qu'ils comprennent que pour nous, ce n'est pas tout rose. Et avec le prix de la vie qui augmente... Mais quand ils ont vu que je me débrouillais, ils ont changé de ton. Un peu avant l'audience, la dette avait été payée, grâce à l'aide de mon organisme de protection sociale. J'ai aussi versé 500 euros lorsque j'ai eu le RSA, pour leur montrer que c'était involontaire de ma part si je n'avais pas pu payer mon loyer. Nous sommes quand même passés devant le juge. Je me suis permise d'interpeller mon bailleur en lui demandant pourquoi nous étions là, puisque ma dette avait été remboursée. Mais il m'a dit que c'était une protection de leur part comme le loyer n'avait pas été payé pendant quatre mois.

● Un soutien du CCAS qui a permis de prévenir l'expulsion

Madame Durand, du CCAS, je peux lui dire un grand merci, parce qu'elle s'est démenée pour moi.

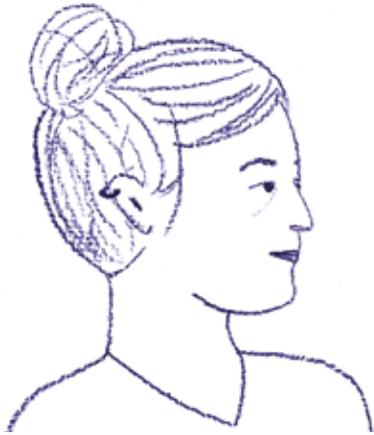
Je ne pensais pas que c'était possible dans une grande ville. Elle s'est renseignée sur les aides que je pouvais avoir, elle me faisait des bons alimentaires. Si j'ai pu manger, c'est grâce à elle, si j'ai pu garder mon logement, c'est grâce à elle. C'est apaisant d'avoir quelqu'un qui vous soutient, qui connaît la procédure. Nous, on ne connaît pas. La situation nous abat, il faut se battre pour trouver des financements, il faut faire des dossiers... et puis encore ceci, encore cela... Au bout d'un moment, je me suis fixée un seul objectif, celui de trouver des fonds pour payer ma dette.

Je n'ai pas cherché l'aide d'un avocat, je n'avais pas le temps, je faisais des dossiers, je bataillais avec l'administration. Avoir un avocat, c'est encore des dossiers, des paperasses... On est envahi par les papiers, c'est trop écrasant.

Sans Madame Durand, je ne serais pas là aujourd'hui. Elle est très humaine, elle comprend qu'on puisse avoir des difficultés, que quand cela commence, cela a du mal à s'arrêter. C'est grâce à elle que je n'ai pas baissé les bras. Que je continue à chercher du travail, que je m'accroche, que je continue à me battre, que je continue à y croire.



Loryann Vasseur



Loryann Vasseur, 42 ans, habitait avec son mari et sa fille dans un logement locatif privé de la métropole lilloise. Suite à une perte d'emploi lors de la crise sanitaire, le couple n'a plus été en capacité de s'acquitter de l'ensemble du loyer et le propriétaire a décidé de ne pas renouveler le bail. Le récit ne permet pas de vérifier si cette résiliation a été faite dans les conditions légales. La famille a emménagé dans un logement social, juste avant l'exécution de la décision d'expulsion.



Un bail non renouvelé par le propriétaire suite aux dettes locatives ● 2020

On habitait à Ricoulan depuis 2019. Quand on a pris la maison, mon mari travaillait en Belgique, il gagnait le double du salaire d'aujourd'hui. Du jour au lendemain, avec le COVID, il a été licencié. Notre fille est née un mois après... Ça a été compliqué, on n'a plus su payer notre loyer.

J'ai contacté l'agence immobilière plusieurs fois pour trouver une solution à l'amiable et étaler la dette.

Je donnais quand je pouvais 100 euros par-ci, 50 euros par-là. Un jour, l'agence immobilière m'a appelée en me disant qu'ils avaient trouvé une solution à notre problème : « *On va mettre fin au bail, on ne va pas le renouveler !* » Cela voulait dire m'enfoncer un peu plus, nous mettre dehors ! C'était dur à accepter, parce que je n'ai jamais fait l'autruche, je les ai toujours appelés, j'ai toujours expliqué ma situation et essayé de trouver une solution.

Franchement, après cette annonce, j'ai baissé les bras, je privilégiais ma famille et le fait de nous nourrir plutôt que de payer le loyer, parce j'étais révoltée. J'étais très mal par rapport à ma fille. Parfois, je la regardais, je me disais : « *Mais qu'est-ce que je vais faire ? Où on va aller ?* »

J'ai retourné ciel et terre pour trouver une solution, mais j'étais complètement démunie.



2021

● La quête d'un nouveau logement

Alors j'ai fait les démarches, j'ai cherché dans le privé. On s'est dit, tant pis, on va dans le Pas-de-Calais, les loyers sont moins chers. Mais c'est la folie ! J'ai visité des maisons dans le Pas-de-Calais, dans le Nord, et je peux vous assurer que partout, c'est une catastrophe. J'allais visiter des maisons à 45 minutes de route, on était cinquante à attendre ! J'ai vécu un an de... Tous les jours, j'avais peur qu'on vienne frapper à ma porte en disant : « *Vous prenez vos bagages et vous partez.* » Je me réveillais la nuit pour regarder les annonces sur Le Bon Coin.





2022

● L'audience et la décision d'expulsion

Il y a alors eu la venue des huissiers, avec la convocation au tribunal. J'y suis allée seule. Et sans avocat, car je ne pouvais pas le payer, je n'avais pas droit à l'aide juridictionnelle.

Au tribunal, je me suis fait un peu lyncher. J'ai expliqué la situation telle que je l'explique aujourd'hui, le juge m'a demandé pourquoi j'avais pris un logement à ce prix-là si je ne pouvais pas le payer. Mais à l'époque, je pouvais le payer !

Au tribunal, il y a une affaire jugée toutes les dix minutes. On est tous dans la même salle, c'est chacun son tour. Je voyais tout le monde stressé. Et il n'y a même pas un regard. Le juge vous parle, sans vous regarder. On a l'impression de ne pas exister, qu'il n'y a aucune humanité. Alors qu'ils jugent des personnes, des familles... Le tribunal a rendu une décision en faveur du propriétaire et a demandé à ce que l'on quitte les lieux le plus vite possible. Mais tant que l'on n'avait rien, on ne pouvait pas partir.

Nous sommes restés six mois illégalement dans notre maison. Ça paraît bizarre de dire ça.

2023

● L'échec de la médiation et l'emménagement dans un logement social

Nous avons alors été mis en relation avec une association, par l'intermédiaire du service expulsion de l'État. Madame Manille a contacté l'agence pour trouver un arrangement, pour nous laisser dans les lieux le temps de trouver une solution de logement ; en contrepartie, nous reprenions le paiement d'une partie du loyer et l'association prenait en charge le complément. Mais l'agence l'a envoyée promener.

Franchement, la seule personne qui m'ait réellement aidée, c'est Madame Manille. Si je suis ici aujourd'hui, c'est clairement grâce à elle. Nous avons fait un dossier de surendettement. Un plan d'apurement a été fixé, à hauteur de 75 euros par mois, et une partie de la dette a été effacée.

Avec son aide également, j'ai fait une demande de logement social. Je ne l'avais pas fait avant car j'ai une amie qui attend depuis dix-sept ans, je pensais que ce n'était même pas la peine. J'ai ensuite contacté les services logement de beaucoup de mairies, mais elles me répondaient : « *Vous habitez Ricoulan, il faut appeler la mairie de Ricoulan.* »

Mais si je m'arrêtais à cette seule mairie, on ne pouvait pas s'en sortir, il y avait quatre mille demandes en attente... Je suis passée au moins six fois en commission d'attribution, mais jamais en première position. Et finalement, notre dossier a été accepté et on est venus ici.

Ça a été *in extremis*, parce que la police est venue juste après notre départ. Maintenant, j'ai relâché la pression. On est bien ici, très bien !

Aujourd'hui, je mets mon entourage en garde : « Faites attention, un logement c'est de l'or ! » Je n'aurais jamais imaginé me retrouver un jour dans cette situation. Mais ça peut arriver très vite et à tout le monde. Du jour au lendemain sans rien. Surtout avec la pénurie actuelle de logements...



Charlotte Paquot



Charlotte Paquot, 57 ans, cadre de santé, est célibataire et a élevé seule son fils de 16 ans. Résidant initialement dans une autre région, elle a connu une longue maladie et s'est fait licencier. En 2021, elle s'est installée dans une commune rurale du Pas-de-Calais, suite à une promesse d'embauche qui ne s'est pas concrétisée. Ses droits sociaux ont par erreur été suspendus. La dette locative est aujourd'hui résorbée mais il reste un litige avec le propriétaire privé sur les frais de procédure et sur l'état du logement, elle est en attente de l'audience.

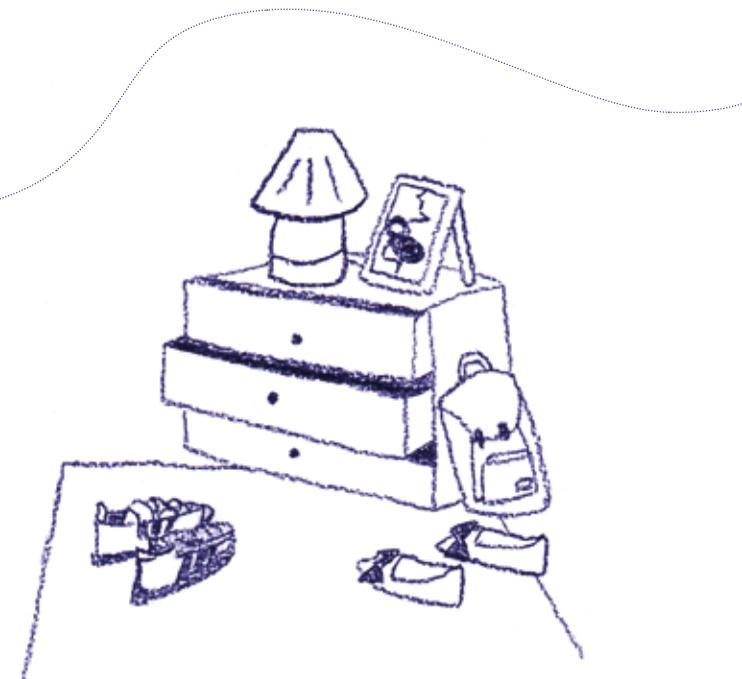
Une situation de dette locative liée à une rupture de droits ● 2021

En 2021, je pensais avoir trouvé un nouvel emploi, j'ai cherché un logement en catastrophe dans la région, j'avais un mois pour arriver. Au même moment, le médecin a décidé de me passer à une catégorie d'invalidité supérieure.

Par conséquent, à mon arrivée, mon futur employeur n'a pas confirmé mon embauche.

Au moment de mon changement de résidence, mon dossier CPAM a été perdu. Pendant trois mois, je n'ai eu ni pension d'invalidité ni complément prévoyance.

Quand vous vous retrouvez dans cette situation, vous faites un choix : je nourris mon fils, et les loyers c'est secondaire.



Mais après, il faut tout rattraper parce qu'il n'y a pas que les loyers : il y a l'électricité, l'eau, il y a tout à payer. Et on ne vous fait pas de cadeau.



2021

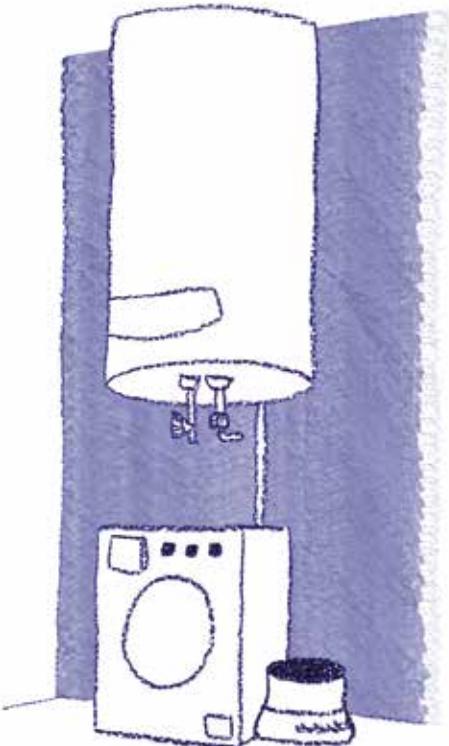
● Un conflit avec les propriétaires sur l'état du logement

En plus, il y avait de gros travaux à faire dans la maison. Lors de l'état des lieux, je ne pouvais pas être présente, je me suis fait représenter par un huissier. Un constat a été fait, avec des demandes de travaux : on était à 99 % d'humidité à trois endroits. Au-dessus de l'entrée, l'avent en bois était tellement pourri qu'il menaçait de tomber ! Plus de six mois après et malgré plusieurs courriers de ma part, les propriétaires refusent de faire quoi que ce soit.

Devant leur mauvaise foi, j'ai dit : « *Je vous rembourserai, mais puisque les travaux ne sont pas urgents, vous n'êtes pas mon urgence non plus pour les loyers.* » Mais ce n'était pas dans l'idée de ne pas payer.

Quand j'ai de nouveau touché ma pension, j'ai rapidement repris le paiement, il restait le remboursement des deux loyers de retard. À un moment, les propriétaires ont commencé à me menacer, donc j'ai encore plus tardé à rembourser. Puis un nouvel incident : après avoir signalé à plusieurs reprises une panne de chauffe-eau, le propriétaire m'appelle : « *Madame, vous n'avez plus d'eau chaude ? Eh bien vous vous laverez dorénavant à l'eau froide.* »

J'ai dû payer la réparation et leur ai envoyé la facture, sans suite. Et je reçois dans la foulée un courrier de l'huissier, dans lequel je constate que le loyer avait augmenté ! Comme les propriétaires ne m'envoient jamais de quittance de loyer, je n'étais pas au courant. J'avais donc deux mois de dette de loyer, à laquelle s'ajoutait le montant de l'augmentation du loyer sur les derniers mois. Et l'huissier me réclame bien sûr des frais de dossier.



Pendant deux ans de ma vie, j'ai vécu dans une maison pourrie. Je me dis que si je pars de cette maison, ils ont gagné, et je ne veux pas les laisser gagner.

2023

● Faire valoir ses droits

J'ai fini par éponger toutes mes dettes de loyer quatre mois après. Mais il y a toujours une audience au tribunal à venir, les propriétaires me réclament des frais que j'ai déjà payés à l'huissier.

Pour les travaux, j'ai fait intervenir l'assistance juridique de mon assurance. J'ai aussi trouvé un avocat, pour la procédure d'expulsion et pour demander l'exécution des travaux.

La DDTM [Direction Départementale des Territoires et de la Mer, en charge de l'habitat indigne, NDLR] est venue faire deux états des lieux, il y a eu injonction aux propriétaires de faire les travaux, qui n'ont malgré cela pas été réalisés dans les délais.

J'ai toujours appris à me débrouiller toute seule. Je me suis renseignée, toute seule, sur internet.

Je ne suis pas allée voir d'association, pour me protéger, pour éviter d'entendre qu'on ne pourrait pas m'aider, car j'ai des revenus conséquents. Mais quand on est une femme seule, avec un enfant, même avec des ressources moyennes, on a des difficultés à s'en sortir.

Une association est venue vers moi suite au commandement de payer. C'est peut-être utile pour certains, mais moi ça ne m'a rien apporté. Ils m'ont écoutée, ils sont venus faire une enquête, mais je n'ai pas eu de retour, je ne sais pas ce qui a été dit et ce qu'il en est.

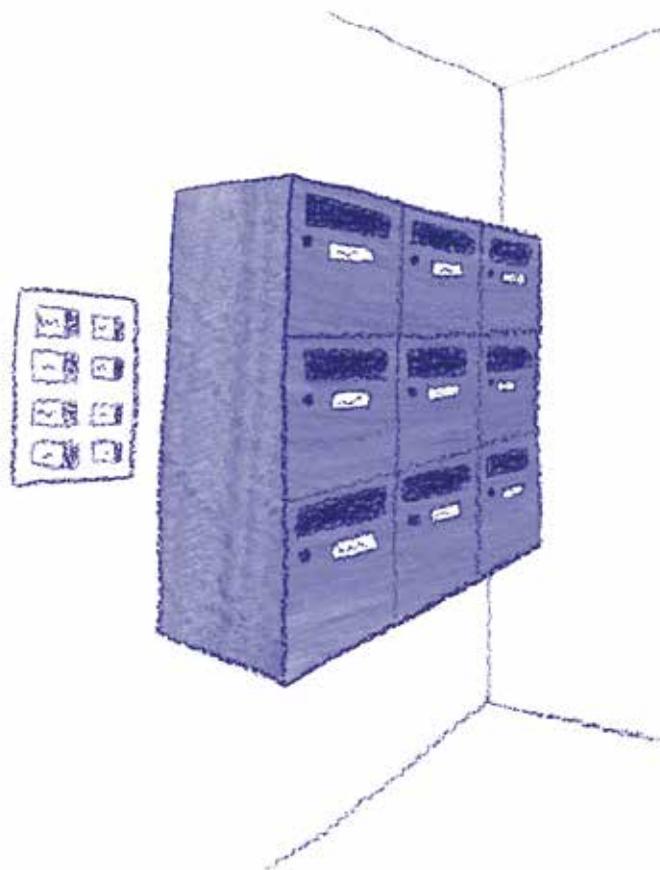
Aujourd'hui, je veux faire payer les propriétaires pour les travaux. Mais je reste dans l'incertitude car mon bail arrive bientôt à terme, et je me dis qu'ils ne vont peut-être pas le renouveler.

Mehdi Botros



Mehdi Botros, laborantin âgé de 47 ans, vit depuis vingt-cinq ans dans un logement social de l'agglomération lilloise, qu'il occupait précédemment avec sa femme et ses enfants. Il a reçu en 2023 un commandement de quitter les lieux. Après une première dette qu'il a depuis remboursée, la procédure s'est accélérée suite à un nouvel impayé.

À 7h30, j'entends du bruit à l'intérieur de l'appartement et je vois un groupe de personnes, qui se sont présentées comme étant des huissiers : « Vous avez une semaine pour payer la somme que vous devez à Camys Habitat. » Ils m'ont mis la pression pour que je libère l'appartement. Je n'ai pas encore été convoqué par la police mais...



Une deuxième procédure, sans nouveau passage au tribunal ● 2019 à 2023

En 2019, j'ai eu un jugement par rapport à une dette de loyer. Un échéancier a été mis en place avec le dossier de surendettement.

J'ai aujourd'hui remboursé la totalité de la dette. Mais j'ai eu ensuite un accident de parcours, un problème de santé. Il y a eu de nouveau des impayés de loyer... Comme le bail avait été résilié lors de la première procédure et qu'il n'a pas été re-signé une fois la première dette soldée, la procédure d'expulsion pouvait reprendre, sans passer par le tribunal.

Je me rappelle de la venue des huissiers. J'avais du mal à dormir à ce moment-là.



2022

● S'en sortir seul

C'est difficile pour moi parce que je ne pensais jamais que je me trouverais dans cette situation, j'avais tous les moyens pour ne pas, à mon âge, me trouver dans cette situation.

Malheureusement, j'ai eu une période où je n'étais pas forcément bien. Je me disais que ce n'était pas possible que tout d'un coup, comme ça, je ne puisse pas faire face aux difficultés de la vie. Je me sentais plus fort que ça. Mais j'ai perdu le goût. Ne plus avoir envie... de rire, de sortir, d'aller voir la boîte aux lettres.

C'est une évidence, c'est ma dépression qui m'a fait me retrouver dans cette situation. C'est un mélange, on refoule un peu, on met ça de côté. C'est une fuite, une fuite en avant. Et quand vous êtes dans une période difficile, tout ce qui est administratif... vous mettez de côté. Mes frères, mes sœurs ne sont pas au courant de ma situation, parce qu'on a tous une part de fierté. Ils auraient trouvé des solutions pour solder la dette, mais on garde ça pour soi, c'est comme ça.

Je considérais que je n'avais pas besoin de solliciter une association : je travaille, j'ai un revenu. Les associations sont là pour les gens vraiment nécessiteux, qui sont vraiment dans le besoin.

2023

● La recherche d'un autre logement

La dame de Camys Habitat, je ne peux pas dire qu'elle est méchante, elle a fait son boulot. Je n'ai pas toujours respecté mes engagements, parfois je pouvais donner 1 500 euros, puis rien pendant deux mois... Je ne peux pas lui en vouloir.

Mais j'avais demandé, à l'époque, d'avoir un appartement en adéquation avec l'évolution de ma situation familiale : c'est un type 4 ici, et maintenant je suis seul dedans. Comme j'avais ce problème avec le loyer, ça a traîné, traîné... Je suis en train de terminer un dossier pour Action Logement. J'ai fait aussi une demande de logement auprès d'un autre bailleur social. Mais il faut dix-huit mois au moins pour avoir un logement...

Je me disais : « Non, dans tous les cas, il faut que je trouve une solution pour m'en sortir. » Je me disais que ce n'était pas à la communauté de m'aider pour ça, que c'est à moi de le faire, c'est aussi pour ça que j'ai du mal à demander de l'aide. C'est tout récemment que j'ai contacté une association, pour voir ce qu'il y avait lieu de faire et connaître mes droits. Je l'ai connue par hasard lors d'une manifestation qu'ils organisaient à Lille.



Anaïs Bille



Anaïs Bille travaille en intérim, elle est célibataire et a quatre enfants. Elle vit dans le bassin minier et réside depuis quatre ans dans son logement, dans le parc social.

Après la suspension de ses allocations de la CAF suite à des « trop perçus », elle a connu deux procédures d'expulsion successives.

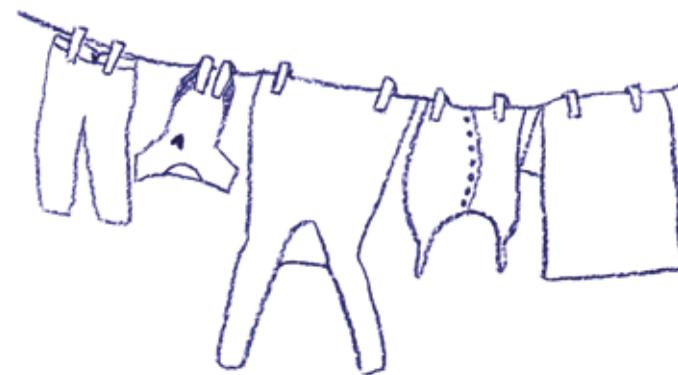
Grâce à l'aide de ses proches et au prix de fortes restrictions de ses dépenses, les dettes sont à présent soldées et la famille a pu rester dans son logement.



Une première procédure d'expulsion résolue grâce au soutien des proches ● 2020

La première année où j'ai habité ici, cela s'est bien passé. Mais en 2020, mes allocations ont été suspendues par la CAF pendant quelques mois. Je n'avais pas déclaré le changement de situation de mon fils, qui percevait depuis peu un salaire, je pensais que c'était automatique. Je ne pouvais plus payer le loyer, les APL ont été coupées. J'ai failli être dehors, je suis passée au tribunal, et finalement un accord a été trouvé avec mon bailleur. J'ai réussi à trouver l'argent, un ami m'a prêté 1 000 euros et une autre amie 1 500 euros : j'ai tout payé.

J'ai réussi à me débrouiller. C'était une guerre interminable, toute seule, sans aide, rien du tout, aucune aide de personne ! Seulement de mes amis en fait. J'ai tout payé pendant un an et demi, ça s'est bien passé, je payais 80 euros par mois en plus de mon loyer.



2022

● Un risque imminent d'expulsion après un nouvel impayé, de nombreuses démarches sans issue

Et l'année dernière, rebelote, suspension CAF pour un trop perçu de RSA qui datait de 2012 et dont je n'avais jamais entendu parler.

Pendant quatre mois je n'ai pas pu payer mon loyer. L'huissier m'a dit : « *Il n'y a plus de retour en arrière, si les loyers ne sont pas payés avant le premier avril, ça sera l'expulsion. Vous avez quatre mois pour trouver un logement.* » Ils sont venus à ma porte, avec le serrurier, la police...

Ils m'ont vraiment mis la pression. Avec les problèmes de santé de mes enfants, le travail, tout s'est accumulé, tout m'est tombé dessus, je n'ai pas compris.

Surtout que j'ai été voir l'assistante sociale, j'ai eu des refus. J'ai été voir les associations, j'ai eu des refus. Ils ne pouvaient rien faire pour moi, ils ne pouvaient pas me trouver de logement. J'en ai appelé plein, j'avais une liste que la sous-préfecture m'avait envoyée. Je ne savais pas que les associations pouvaient nous aider. Et encore, nous aider, entre guillemets. Au final, on m'a dit : « *Appelez le 115, allez dans un foyer d'urgence.* » On m'a envoyée au 115 quand même, avec quatre enfants !

De toute façon il n'y avait pas de place...

Et vous vous doutez bien que c'est énervant de toujours devoir répéter son histoire à tout le monde. Parfois, dans la même semaine, j'avais quatre rendez-vous où je devais, re-répéter, re-répéter, au bout d'un moment, je pète un plomb !

J'ai cherché un logement sur Le Bon Coin, j'ai dû faire cinquante visites ! Mais étant mère, avec quatre enfants, pas de travail, on ne trouve pas de logement. J'ai appelé les organismes HLM, ils m'ont dit : « *Il faut faire un dossier en urgence, mais si vous avez une dette de loyer, je ne pense pas que vous serez acceptée.* »

Au printemps, il ne me restait même pas un mois et demi pour trouver un logement, je suis allée voir les services sociaux à la mairie, et on m'a donné trois bons de 60 euros. Je n'avais pas un euro pour vivre parce qu'en mars et en avril, j'ai dû donner toutes mes allocations pour payer mes dettes, sinon j'étais dehors.



2023

● Une procédure extrêmement anxiogène

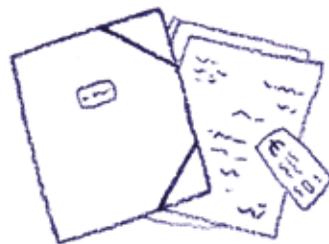
J'ai dû courir chercher des attestations d'un côté, aller au tribunal de l'autre, aller voir l'éducateur, aller voir les services sociaux, m'arranger avec le bailleur. J'ai perdu 11 kilos. J'étais en dépression. Encore maintenant, même quand je dors, je ne suis pas tranquille. Je me dis : « *Comment je vais faire, si demain la CAF suspend mes droits ?* »

Tous les cinq du mois j'appelle mon bailleur pour avoir un lien de paiement en ligne de mon loyer.

Quand on ne me répond pas, mon corps tremble dans tous les sens.

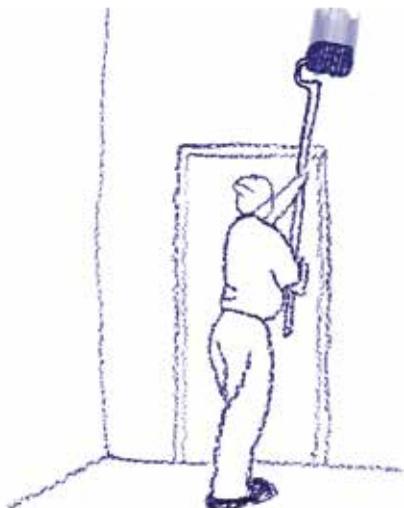
Parce qu'on m'a dit : « Avec un loyer impayé, vous êtes dehors. » Je ne pourrai plus rater un loyer, j'ai trop peur. Mais je voudrais partir d'ici aussi, parce que j'ai tellement subi de choses et de pression, que je ne me sens plus à l'aise chez moi.

Hervé Hénon



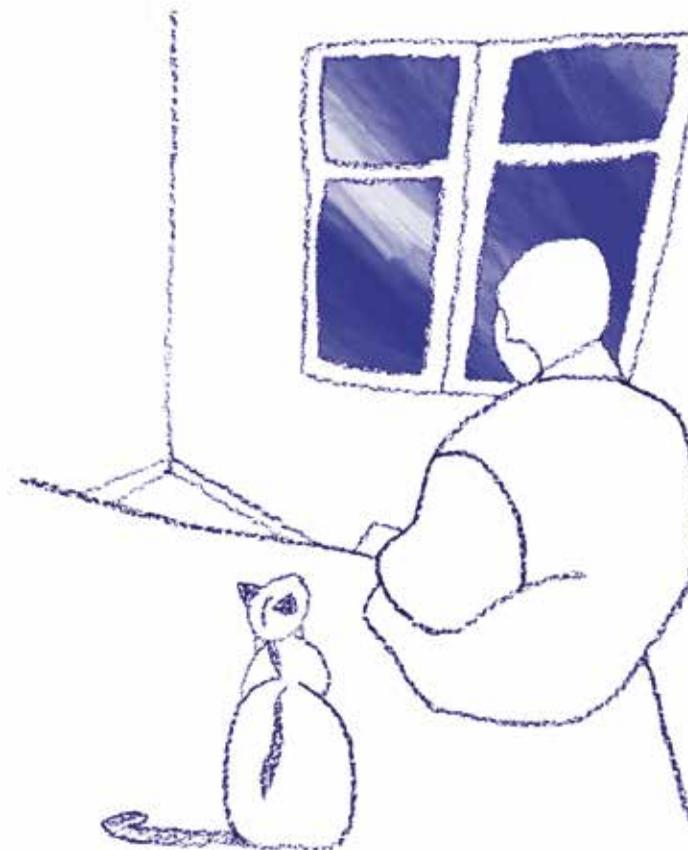
*J'avais une famille, deux filles,
une maison, deux voitures, un travail...
Et j'ai tout perdu d'un coup.
J'ai fait une dépression.*

Hervé Hénon, 58 ans, a travaillé plus de quarante ans dans le bâtiment, et est désormais en situation d'invalidité. Divorcé, il s'est installé en 2021 dans un logement privé de l'agglomération lilloise, qu'il a dû quitter suite à une décision d'expulsion. Il vit à présent seul dans un logement social, où il a emménagé juste avant l'expulsion, avec l'aide d'une association.



Les difficultés financières ● 2022

Je suis resté deux ans rue d'Argentine. Mon logement était en bon état. Mais il n'était pas isolé, c'était des fenêtres à l'ancienne, simple vitrage. Et le cumul tournaient 24 heures sur 24. Là-bas j'avais des factures rudes. Au début, ça allait. Pendant plus d'un an j'ai payé mon loyer normalement. Après, j'ai eu un peu de difficultés. Je suis passé d'un arrêt maladie à un statut d'invalidité, et pendant un mois je n'ai rien touché de la CPAM. Ensuite, je ne touchais pas grand-chose ; je payais mon loyer, mais pas en totalité. Après, ça se cumule, ça fait boule de neige. Je n'avais jamais connu d'expulsion. Avant, j'avais une maison. Je n'avais jamais de problèmes, avec ma femme, on travaillait tous les deux, on partait en vacances. Je vivais bien, tout allait bien.



2022

● Les premières recherches de solutions

Quand j'ai eu des difficultés pour payer mon loyer, je pensais m'en sortir, je devais recevoir de l'argent suite à un sinistre dans ma précédente maison, mais ça n'a pas été le cas.

En janvier 2022, je suis allé voir la mairie. J'ai prouvé que je n'avais aucune ressource et ils m'ont donné 60 euros. Ils m'ont orienté vers les Restos du cœur, j'ai eu un panier d'urgence.

2023

● Les méandres des procédures

Je suis allé plusieurs fois au tribunal, il fallait ensuite attendre plusieurs mois pour avoir la décision.

Devant le juge, je ne savais pas, j'ai dit : « *J'ai autant, j'ai les papiers.* »

Mais il manque toujours des papiers, il manque toujours des trucs.

La première fois, ils m'ont dit : « *Vous n'avez pas d'avocat* », j'avais seulement son nom, il m'avait dit que cela suffisait. J'y suis ensuite retourné avec lui. Mais j'ai eu le sentiment que, qu'il soit là ou non, c'était pareil. Quoi que je dise, quoi que je fasse, c'était déjà décidé, ça se faisait sans moi.



J'ai fait un dossier de surendettement, qui a été contesté par la propriétaire. Il y a eu une audience, mais je n'ai pas eu de convocation et on m'avait dit que je n'avais pas besoin de me présenter. Je n'y suis pas allé et cela m'a été reproché ensuite. Le dossier de surendettement n'a pas été accepté. Et finalement, ils me prennent 200 euros par mois pour rembourser ma dette.



● L'emménagement dans un logement plus adapté

Quand j'ai eu des défauts de paiements, une association est venue me voir et m'a aidé à trouver un logement. Parce que j'allais être expulsé de toute manière.

Il y a la police qui est venue, je savais qu'il fallait que je parte. Je me suis dit que c'était bien s'ils pouvaient m'aider à trouver quelque chose et à voir un peu le jour.

J'ai eu ce logement en novembre dernier. C'est plus grand et c'est moins cher. Tout est bien fait.

Depuis que je suis rentré ici, je paie mes loyers. Je gagne un peu plus maintenant, 1 000 euros, en enlevant ce que je rembourse chaque mois pour ma dette. J'ai déposé un nouveau dossier de surendettement, s'il est accepté, je payerai 91 euros au lieu de 200 euros, ça va me soulager un peu aussi.

C'est une association qui est venue à ma rencontre qui m'a le plus aidé : Ana, Laure et Virginie. Je continue de les voir, une fois par mois à peu près. Chaque fois que j'y vais, je leur ramène des fleurs.

La Fondation Abbé Pierre, dans le cadre d'une étude sur la prévention des expulsions locatives dans les Hauts-de-France, a souhaité donner la parole aux personnes qui vivent aujourd'hui sous la menace de l'expulsion de leur logement ou qui l'ont été.

L'objectif est bien sûr de mieux comprendre les histoires de vie, mais également les situations administratives ou résidentielles pouvant conduire, parfois à plusieurs reprises, à une dette locative et à une procédure d'expulsion. Il s'agit également de comprendre comment, aux différents stades de la procédure, on fait face, entre soutien des proches et isolement, accompagnement des professionnels et climat de défiance, ténacité et découragements. Faire face, à la mesure de ses ressources financières, sociales et psychologiques, qui toutes sont durablement affectées par l'instabilité résidentielle et l'incertitude devant la menace d'expulsion.

L'intérêt est donc, à partir de ces récits, de questionner les représentations attachées aux personnes « en impayé », dont l'arbitrage des dépenses, la capacité à gérer leur budget ou encore la mobilisation pour s'en sortir sont régulièrement discutés et contestés. Il est aussi nécessaire, pour ne pas en rester à la seule responsabilité individuelle des personnes, de mettre en lumière les obstacles qu'elles ont rencontrés pour être là où elles se trouvent aujourd'hui.

L'évolution des représentations, entre autres, permettra d'améliorer les réponses aujourd'hui apportées aux personnes menacées d'expulsion. Ces réponses existent, comme en témoigne une partie des personnes rencontrées, mais au prix d'épreuves qui laissent des séquelles durables. Ces réponses restent surtout très imparfaites car, si la plupart des personnes interrogées n'ont pas connu d'expulsion effective, il faut rappeler qu'en 2022, le concours de la force publique, c'est-à-dire l'expulsion avec intervention des forces de l'ordre, a été décidé pour plus de 2 000 ménages des Hauts-de-France. Ces expulsions interviennent même parfois sans solution de relogement ni même d'hébergement pour les personnes expulsées.

Les témoignages présentent une richesse qui se prête peu à la synthèse. Le choix est fait ici de mettre en exergue quelques thématiques qui reviennent sous des formes différentes dans les récits des personnes. Si ces éléments peuvent nourrir les réflexions en cours sur l'amélioration de la prévention des expulsions locatives, ils n'en résument pas la portée et plaident pour une association plus étroite des personnes concernées à ces réflexions.



S'EN SORTIR PAR SES PROPRES MOYENS OU AVEC L'AIDE DES PROCHES

Dès les premiers impayés et tout au long de la procédure, les personnes comptent avant tout sur leurs propres ressources pour trouver une solution afin de solder leurs dettes. Certaines, en raison d'une perte de revenus dont les origines sont très diverses et qui peut être passagère, diffèrent le paiement du loyer pour assurer la satisfaction des besoins de première nécessité, en particulier l'alimentation du foyer. « *Je pensais m'en sortir* » (M. Hénon). « *J'ai baissé les bras, je privilégiais ma famille et le fait de nous nourrir plutôt que de payer le loyer* » (Mme Vasseur).

Lorsque les difficultés financières perdurent et qu'une procédure est engagée ou risque d'advenir, l'aide des proches peut être sollicitée. « *C'est une guerre interminable, toute seule, sans aide. Seulement de mes amis en fait* » (Mme Bille). Se tourner vers ses proches suppose néanmoins de dépasser la retenue évoquée très fréquemment par les personnes pour exposer au regard des autres leur situation.

Parmi les personnes rencontrées, très peu se sont tournées spontanément vers un travailleur social ou une association pour les conseiller dans leurs démarches juridiques, administratives, de recherche de logement¹ et les soutenir dans le règlement de leur dette locative, par méconnaissance, par crainte de ne pas être éligibles, voire par dépit face à l'absence d'issue des premières démarches engagées. « *Je ne suis pas allée voir une association, pour éviter d'entendre qu'on ne pourrait pas m'aider* » (Mme Paquot). « *Je considérais que je n'avais pas besoin de solliciter une association : je travaille, j'ai un revenu. Les associations sont pour les gens vraiment nécessiteux* » (M. Botros). Les personnes s'adressent avant tout à leur mairie ou à des associations caritatives d'aide alimentaire, qui, bien que n'étant pas toujours spécialistes des procédures d'expulsion ou de l'accès aux droits liés au logement, sont une première porte d'entrée.

¹ L'accompagnement socio-juridique des personnes mal logées est un levier d'action efficace, soutenu par la Fondation Abbé Pierre au sein du réseau ADLH, accompagnement aux droits liés à l'habitat. <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/conseiller-et-accompagner/accompagnement-aux-droits-lies-lhabitat>



RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Un certain nombre de personnes s'inquiètent de leur propre responsabilité dans la procédure d'expulsion, en particulier lorsque des difficultés d'ordre psychologique ont concouru à la dette locative. « *Je n'ai pas été assez forte* » (Mme Armand). « *J'avais tous les moyens pour ne pas me retrouver dans cette situation* » (M. Botros).

Néanmoins, c'est un sentiment d'injustice qui prévaut chez la plupart des personnes rencontrées : une rupture de droits administratifs, un licenciement ou encore un problème de santé sont autant d'évènements clés, exogènes, à l'origine des dettes locatives. L'engagement d'une procédure d'expulsion, dont beaucoup soulignent la soudaineté, accélère encore la fragilisation des personnes. « *L'agence m'a appelée : "On va mettre fin au bail." Ça voulait dire m'enfoncer un peu plus, nous mettre dehors ! Je n'ai jamais fait l'autruche, j'ai toujours expliqué ma situation et essayé de trouver une solution* » (Mme Vasseur). « *Ils ne me laissaient pas le temps de me retourner* » (Mme Armand).

Au-delà du temps, c'est l'absence de solution alternative qui est pointée du doigt : les prix des logements privés et les garanties attendues, la liste d'attente en logement social, le refus d'un bailleur social d'envisager un déménagement dans un logement plus petit et moins cher tant qu'il y a une dette, sont autant d'entraves à la résolution durable des difficultés des personnes en procédure d'expulsion. « *J'ai cherché un logement sur Le Bon Coin, j'ai dû faire cinquante visites* » (Mme Bille). « *J'avais demandé d'avoir un appartement en adéquation avec l'évolution de ma situation familiale* » (M. Botros). « *Je n'avais pas fait de demande de logement social, je pensais que ce n'était même pas la peine* » (Mme Vasseur).

L'orientation vers les services du 115 pour un hébergement, régulièrement présentée par les professionnels en lien avec les personnes comme la seule alternative possible, peut parfois permettre d'éviter un parcours de rue mais a des effets destructeurs sur la projection vers l'avenir. « *On m'a envoyée au 115 quand même, avec quatre enfants ! De toute façon il n'y avait pas de place* » (Mme Bille). « *J'ai appelé le 115 pour aller dans un foyer. Mon fils d'un côté, moi de l'autre, une famille explosée* » (Mme Armand).



LA COMPLEXITÉ DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les récits des personnes rencontrées mettent en avant la difficulté à comprendre les méandres des procédures, la multiplicité des interlocuteurs, la complexité administrative des différentes démarches. Ils rendent compte également de la méconnaissance de leurs droits. Les références « *aux papiers* », à « *la paperasse* », sont omniprésentes. « *Il manque toujours des papiers* » (M. Hénon). « *On est envahi par les papiers, c'est écrasant, c'est trop* » (Mme Armand). « *Quand vous êtes dans une période difficile, tout ce qui est administratif, vous mettez de côté* » (M. Botros).

Ce qui est vécu comme une adversité administrative est, comme souvent, synonyme de non-recours : non-recours à un avocat, à une médiation avec le bailleur, aux aides financières du Fonds de Solidarité pour le Logement ou d'Action Logement qui sont rarement connues, aux services sociaux, etc. « *Je n'ai pas cherché l'aide d'un avocat ; c'est encore des dossiers, des paperasses...* » (Mme Armand).

En raison de la lourdeur et du caractère chronophage des démarches, le choix est souvent fait de concentrer ses efforts sur quelques actions ciblées, au détriment d'autres, selon des critères de priorité qui ne répondent pas toujours à ce qui est attendu dans le cadre des dispositifs publics de prévention des expulsions (délais de dépôt d'une demande de logement social, prise de contact avec un travailleur social, etc.).



LE MANQUE DE CONSIDÉRATION

Enfin, les témoignages révèlent l'absence de considération perçue par les personnes lors de leurs interactions avec un certain nombre de professionnels : bailleur ou agence immobilière, huissiers, juges, services sociaux, associations... Il faut d'emblée noter qu'aucun corps de métier n'est décrié dans son ensemble, reflétant la diversité des pratiques professionnelles et la possibilité pour chaque acteur d'apporter une certaine forme de soutien. Plusieurs personnes soulignent par exemple la bienveillance de tel interlocuteur au sein du bailleur social, voire de tel huissier.

En revanche, les personnes rencontrées témoignent toutes d'attitudes ou de propos désobligeants, à un moment de leur parcours, qui sont vécus comme une réelle violence. « *Ils ne sont pas obligés de nous avaler, de nous parler comme à un chien* » (Mme Armand). « *Il n'y a même pas un regard. La juge vous parle, sans vous regarder* » (Mme Vasseur). « *J'entends du bruit à l'intérieur de l'appartement, je vois un groupe de personnes qui s'est présenté comme des huissiers ; ils m'ont mis la pression* » (M. Botros).

Ce manque de considération contribue à renforcer les relations conflictuelles qui peuvent s'établir, notamment avec le bailleur, et diminuer les chances de trouver une solution amiable. Dans certains cas, les modalités d'intervention des professionnels sont vécues comme une véritable intrusion. « *C'est énervant de toujours répéter son histoire à tout le monde. Parfois, dans la même semaine, j'avais quatre rendez-vous où je devais re-répéter, re-répéter...* » (Mme Bille).

À l'inverse, les personnes pour qui la menace d'expulsion est derrière elles expriment une reconnaissance très forte vis-à-vis des professionnels qui les ont conseillées, orientées, accompagnées, sans posture de jugement. « *Si j'ai pu garder mon logement, c'est grâce à elle [travailleuse sociale du CCAS]. C'est apaisant d'avoir quelqu'un qui vous soutient et qui connaît la procédure. Elle est très humaine, elle comprend que l'on puisse avoir des difficultés* » (Mme Armand).

Pour aller plus loin :

L'état du mal-logement, éclairage régional Hauts-de-France, Fondation Abbé Pierre, 2023

Que deviennent les ménages expulsés de leur logement ? Des trajectoires de vie fragilisés, Fondation Abbé Pierre, 2022



DES TRAUMATISMES DURABLES

Dans tous les cas, la menace d'une expulsion déstabilise durablement les personnes : perte de poids, troubles du sommeil, état dépressif, sentiment d'insécurité, repli sur soi, crainte de l'avenir pour soi et ses enfants... « *J'ai perdu 11 kilos. Encore maintenant, même quand je dors, je ne suis pas tranquille* » (Mme Bille). La fragilité résidentielle renforce, lorsqu'elle ne crée pas, des fragilités psychologiques, financières, familiales et sociales, parfois peu prises en compte dans l'accompagnement des personnes.

Vivre sous la menace d'une expulsion relève d'une forme de combat qui éprouve, isole et appauvrit, d'autant plus lorsqu'elle se conclut par une expulsion effective, comme l'a montré l'enquête conduite par la Fondation Abbé Pierre sur le devenir des ménages expulsés.

Dans le sillage de premières expériences concluantes de renouvellement des formes d'accompagnement, comme le proposent par exemple les équipes mobiles de prévention des expulsions, l'enjeu est de permettre, le plus tôt possible, aux personnes menacées d'expulsion d'accéder à leurs droits, de mobiliser les aides existantes, dont l'efficacité pourrait encore être améliorée, et de créer un environnement propice à la résolution durable de leurs difficultés. Il s'agit en somme d'empêcher le drame de l'expulsion, qui ne fait qu'aggraver les difficultés des personnes.

Au-delà de l'accompagnement, c'est bien la tension du marché immobilier, le « décrochage » des aides au logement, les ruptures de droits liées souvent au dysfonctionnement des administrations, l'impact de l'inflation sur le niveau de vie des ménages les plus modestes qui sont en cause. Pour être plus efficaces, les politiques de prévention des expulsions ne pourront faire l'impasse sur les causes structurelles d'une fragilisation croissante des locataires.



Être humain !



AGENCE RÉGIONALE HAUTS-DE-FRANCE

55, rue Pascal - 59000 Lille

Téléphone 03 20 14 34 54

hauts.de.france@fondation-abbe-pierre.fr

fondation-abbe-pierre.fr